

Tous concernés, faisons le point sur :

La « réforme » de la formation

Assurer la démocratisation de l'école, garantir la réussite de tous les élèves, lutter contre l'échec scolaire nécessite une élévation du niveau de formation et de qualification des enseignants.

**Enseigner est un métier qui s'apprend...
sauf pour le ministre de l'éducation.**

Dans son projet de réforme, le ministère fait le choix d'une formation axée sur les savoirs disciplinaires.

Dès la rentrée prochaine les lauréats du concours 2010 auront la **pleine responsabilité** d'une classe alors qu'ils n'auront pas bénéficié de la formation professionnelle à laquelle ont actuellement droit les futurs enseignants.

La polyvalence, qui fait la spécificité du métier d'enseignant du primaire, est niée.

Les disciplines scolaires du primaire sont renvoyées à l'année de stagiaire après le concours.

De même, durant cette année de stagiaire, la formation professionnelle est réduite à une simple adaptation à l'emploi, pour répondre aux besoins immédiats d'une responsabilité de classe.

Le choc risque donc de s'avérer douloureux pour les lauréats des concours comme pour les élèves.

Le gouvernement justifie en partie sa réforme de la formation des enseignants par une « **revalorisation** » des débuts de carrière. Mais les annonces sont bien loin d'une véritable revalorisation et ne pourront compenser la perte de l'année de formation rémunérée et le recul d'un an du recrutement.



SNUipp-FSU 95

<http://95.snuipp.fr>



Réunion départementale d'information syndicale

SPÉCIAL

FORMATION – REVALORISATION

Mercredi 14 avril 2010

Maison des syndicats Cergy - 9h à 12h

Tous les PE1, PE2 et titulaires sont invités à cette réunion

C'est un droit, utilisez-le !

Une attestation de présence sera délivrée pour la transmettre à l'administration

Un modèle de formation inadapté

Le modèle de formation avancé persiste à présenter une véritable séparation entre les aspects disciplinaires et professionnels.

Les aspects disciplinaires relevant seulement du master et de l'université. Les aspects professionnelles de l'accompagnement sur le terrain. Un modèle de formation proposé par le ministère qui non seulement est artificiel, mais inopérant et contraire à une formation en alternance.

Aucun cadrage concernant les volumes horaires d'enseignement et aucune référence à un cadre national de plan de formation ne sont prévus.

Les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) ne sont même plus mentionnés par le ministère et aucune coopération d'universités au niveau d'une académie n'est recommandée.

La formation des enseignants risque d'être très différente d'une académie à une autre.

Enseignants précaires ?

Face à la pénurie de remplaçants liée aux insuffisances des recrutements et aux suppressions de postes, le ministre de l'Éducation nationale envisage, après l'appel aux retraités, de recourir aux **étudiants pour faire face aux besoins de remplacements.**

Cette annonce montre la méconnaissance du ministre du métier de professeur des écoles et son mépris pour le professionnalisme des enseignants.

La réussite des élèves ne peut s'accommoder de bricolages aussi irresponsables !

Le ministre prétend cacher le manque d'enseignants en offrant aux étudiants se destinant au métier d'enseignant l'occasion de se former sur le terrain. C'est sans doute la pire des méthodes de formation : sans préparation, sans connaissance préalable de la classe, sans réflexion postérieure au stage, sans bénéficier de l'expérience de l'IUFM.

Le SNUipp dénonce vigoureusement cette **utilisation d'étudiants** comme moyen de remplacement et demande la **création de postes nécessaires** pour répondre aux besoins de remplacements.

Revalorisation : le tour de passe-passe

Pour les nouveaux enseignants, le ministre **décale d'une année** leur recrutement en tant que fonctionnaires stagiaires.

Avec ce tour de passe-passe, c'est plus de **13000 €** que vont perdre les « *enseignants revalorisés* » sur leurs 10 premières années par rapport aux enseignants actuels !

Cherchez l'erreur !

Aujourd'hui : en poste dans la 6ème année après le bac.

Demain : en poste dans la 6ème année après le bac.

Bac +	Aujourd'hui	Demain
4 ans	Préparation concours (étudiant)	Master 1 (étudiant)
5 ans	Fonctionnaire stagiaire Rémunéré et formé en alternance 1384 € / mois	Master 2 (étudiant) + Concours Possibilité au + 3000€ Indemnité stage
6 ans	Fonctionnaire titulaire en poste 1566 € / mois	Fonctionnaire stagiaire en poste 1626 € / mois

La différence : avec cette « *réforme* », les lauréats du concours seront fonctionnaires stagiaires **en responsabilité d'une classe sans véritable formation professionnelle.**

De plus, cette pseudo « *revalorisation* », pourtant promise par le président de la République, ne concernera de plus qu'un quart des enseignants.

La question de l'allongement de la carrière est également posée...

Formateurs ?

Les missions des maîtres formateurs ne sont pas confirmées dans le cadre de l'Université (master) et de l'année de stagiaire.

La réforme ne peut reposer sur un compagnonnage fondé sur des personnels non qualifiés et non formés pour des missions de formation professionnelle.

Une véritable formation professionnelle doit être encadrée par des professeurs des écoles maîtres formateurs.